



Envoyé en préfecture le 22/06/2018

Reçu en préfecture le 22/06/2018

Affiché le

ID : 073-247300254-20180618-2018_58-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 18 JUIN 2018

2018 58 Avenant au « Contrat Ambition Région » (CAR)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 16

-AYANT DONNE POUVOIR : 10

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Simone PERGET, Michel GIRAUDY, (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Maud VALLA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Arlette NOIRE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Audrey NALIN (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Jean Luc CRETIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Georges TRESALLET (pouvoir à Maud VALLA), Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Arlette NOIRE (pouvoir donné à Jean-Claude FRAISSARD), Léon EMPEUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS),

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Eric MINORET, Laurent HANICOTTE, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Maud VALLA

2018-58 AVENANT N°1 AU CONTRAT AMBITION REGION

Avenant au « Contrat Ambition Région » (CAR) - (annexe 3)

Par délibération du 14/04/2016, la Région Auvergne Rhône-Alpes annonçait la clôture anticipée des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) afin de se doter d'un nouvel outil contractuel, le Contrat Ambition Région (CAR).

Signé avec les EPCI, le CAR vise à soutenir l'investissement public local en accord avec les orientations stratégiques régionales dans le cadre d'un contrat fermé de trois ans, 2017-2019. L'enveloppe affectée au territoire est de 634 000 €.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a décidé, par délibération du 19/06/2017, de répartir les crédits régionaux comme suit :

- l'aménagement de locaux pour l'école de musique : 267 000 €
- la création d'un itinéraire cyclable : 267 000 €
- la création de locaux enfance/jeunesse : 100 000€

Le CAR Haute-Tarentaise a été validé par la Commission Permanente de la Région le 30/11/2017.

Les élus ont finalement souhaité, par délibération du 14/05/2018, porter l'aide régionale pour la réalisation de la première tranche des travaux de l'itinéraire cyclable à 317 000€ HT.

Les 50 000€ ajoutés à la demande de soutien régional sur l'itinéraire cyclable sont déduits de la demande de soutien régional prévu initialement pour le projet enfance-jeunesse (portant à 50 000 € la subvention régionale sollicitée sur ce projet qui bénéficie d'autres aides publiques).

Il convient donc d'établir un avenant pour valider cette nouvelle répartition des aides régionales.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide d' :

- **APPROUVER** la nouvelle répartition des crédits régionaux selon le programme opérationnel joint en annexe
- **VALIDER** la contractualisation d'un avenant avec la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Contrat Ambition Région »
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte s'y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

